

Les cahiers du CEDREF

Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes

19 | 2014 :

Harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur

La mesure du harcèlement sexuel et des violences sexistes À l'Université

les apports de l'enquête Violences et Rapports de Genre (dite VIRAGE)

SYLVIE CROMER ET CHRISTELLE HAMEL¹

Référence(s) :

Cromer, Sylvie. et Christelle Hamel, La mesure du harcèlement sexuel et des violences sexistes À l'Université : les apports de l'enquête Violences et Rapports de Genre (dite VIRAGE)

Notes de la rédaction

Remarque : ce texte n'est pas l'exacte reprise de l'intervention de Christelle Hamel du 11 octobre 2013. Il intègre une mise à jour de l'actualité et de l'avancement de l'enquête VIRAGE au 15 août 2014

Texte intégral

- ¹ Traiter la question du harcèlement sexuel est complexe à plus d'un titre. Ceci implique d'une part de prendre en compte les contextes pour discerner non seulement les rapports de force en présence mais aussi les textes légaux mobilisables ; d'autre part de considérer le *continuum* des violences de genre tel

que le proposait Liz Kelly (1988), pour identifier les différentes formes que ces violences peuvent prendre, sans en laisser dans l'ombre – agressions verbales, sexuelles, physiques, psychologiques, économiques, administratives – et en saisir le sens social et politique, comme instrument de contrôle et de domination (Hanmer, 1977).

- 2 Dans ce texte, seront envisagées d'une manière plus générale les violences sexistes et sexuelles circonscrites à l'Université et dans l'enseignement supérieur. Aborder la construction de la connaissance de ces violences et les données existantes permettra de mettre en évidence les apports de la future enquête *Violences et Rapports de genre : contextes et conséquences des violences subies* (dite VIRAGE), qui est coordonnée par l'INED et dispose d'un volet spécifique aux universités.

La difficile émergence de la question du harcèlement sexuel et des violences sexistes

- 3 Les trente dernières années de mobilisation féministe contre les violences masculines dans la société française ont été décisives dans l'obtention d'avancées juridiques, telles la redéfinition du viol en 1980 ou la création du délit de harcèlement sexuel en 1992², comme pour l'implantation d'associations assurant un travail de formation, de prévention et d'accompagnement des victimes. Rappelons aussi qu'existe depuis 1998 une loi contre le bizutage en milieux scolaire et socio-éducatif. Néanmoins l'enseignement supérieur et l'université semblent imperméables à ces avancées incontestables. Non seulement les agissements sexistes et sexuels sont occultés, mais les procédures de prévention et de traitement des situations sont inexistantes ou insuffisantes. De fait, force est de constater que les auteurs de harcèlement sexuel dans le milieu académique bénéficient le plus souvent de l'impunité et que les victimes, salariées ou étudiantes, sont non-protégées (Hamel, 2008 ; ANEF, 2014). Force est de constater aussi qu'il existe en France une volonté persistante de fermer les yeux, et de ne pas voir que dans les universités des autres pays européens ou dans les pays anglophones, des procédures protègent véritablement les victimes (CLASCHEs, 2002), et qu'en conséquence le retard français en la matière est manifeste.
- 4 Pourtant depuis les années 2000, les énergies se sont fédérées³, tout particulièrement autour du collectif d'étudiant-e-s créé à l'initiative de doctorant-e-s en sciences sociales en 2002, CLASCHEs (voir dans ce recueil). Diverses journées d'études spécifiques ou d'assises nationales, ainsi que quelques procès, ont permis de démasquer les réalités cachées et d'avancer des revendications précises. A défaut de recherches, les témoignages sont collectés et analysés⁴ (voir le chapitre consacré au harcèlement sexuel dans l'ouvrage coordonné par l'ANEF, 2014).
- 5 En effet, on ne dispose pas en France de données chiffrées mesurant l'ampleur

des violences dans l'enseignement supérieur. De même, on ignore le nombre de plaintes de victimes et les suites données à ces plaintes, le Conseil national de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) ne comptabilisant pas les décisions rendues pour des faits de harcèlement sexuel. Nous ne disposons donc d'aucun diagnostic permettant ni d'estimer l'ampleur du phénomène ni de savoir comment il est sanctionné.

6 Grâce aux résultats de l'ENVEFF (Jaspard *et al.*, 2003), on sait cependant que les jeunes femmes, notamment les étudiantes, sont davantage victimes de violences, quel que soit le contexte, que les femmes plus âgées⁵. Dans certains pays, des enquêtes spécifiques sur les violences de genre dans l'enseignement supérieur ont été réalisées. Il ressort par exemple d'une *Enquête sur la violence de genre dans les universités espagnole de 2006-2008*⁶ (Valls 2005), menée auprès de 1083 étudiant·e·s dans 6 universités, que la violence de genre est peu identifiée. En effet, quand on pose directement la question (« Avez-vous connaissance de situation de violence de genre à l'Université »), 13 % seulement des étudiant·e·s interrogé·e·s déclarent connaître une situation de violence de genre en milieu universitaire. En revanche, quand on liste des faits précis (agressions physiques, sexuelles, violences psychologiques, pressions, caresses ou baisers non désirés, peur ou gêne du fait de commentaires ou de regards, courriers électroniques, appels téléphoniques, commentaires sexistes, remarques dégradantes ou humiliantes, sur les capacités intellectuelles ou à connotations sexuelles), 65% des enquêté·e·s ont vécu ou connu une telle situation de violence.

7 Face au constat de l'absence de données chiffrées, et sous la demande expresse des associations (ANEF, CLASCHEs, AVFT), le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche a enfin produit en 2012 un Plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes qui recommande la réalisation par les Observatoires de la Vie Étudiante (OVE) d'une enquête statistique sur le harcèlement sexuel et les violences sexistes subies par les étudiant·e·s. Parallèlement, le ministère des Droits des femmes dans son 4^{ème} Plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes affirme sa volonté qu'aucune violence déclarée ne demeure sans réponse et a mis en place un calendrier (2014-2016) pour prévenir les comportements sexistes et les violences sexuelles dans le milieu universitaire. Enfin, la signature d'une charte pour l'égalité entre femmes et hommes dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche prévoit, en plus de la nomination d'un·e référent·e pour l'égalité, de la production systématique de statistiques sexuées, d'actions favorisant la mixité des filières et l'égalité professionnelle, la diffusion auprès des étudiant·e·s d'informations sur les droits des victimes de violences et de harcèlement sexuels.

8 C'est dans ce contexte, et à la faveur de la mise en place de l'enquête VIRAGE, que le projet de réaliser une enquête parallèle à celle-ci auprès des étudiant·e·s est né. Il faut dire que deux personnes dans l'équipe de coordination de l'enquête (Sylvie Cromer et Christelle Hamel) ont fait partie respectivement de l'AVFT et du CLASCHEs, et chacune de l'ANEF ; Sylvie Cromer a aussi réalisé la première étude scientifique sur le harcèlement sexuel au travail publiée en 1995.

Une nouvelle enquête d'envergure sur les violences de genre : l'enquête VIRAGE

- 9 L'Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France (ENVEFF), réalisée en 2000 par l'Institut de démographie de l'université Paris 1, fut la première opération scientifique en France à mesurer l'ampleur des violences faites aux femmes (Jaspard et al. 2003). Ses résultats ont levé le voile sur le phénomène des violences et déclenché la mise en place de politiques publiques destinées à améliorer la protection des victimes par de multiples modifications du Code pénal, par la sensibilisation du grand public et par la formation des acteurs clés intervenant dans le domaine des violences (travailleurs sociaux, médecins, policiers, magistrats). Dans son sillage, d'autres enquêtes quantitatives sur la sexualité ou la santé notamment (Contexte de la sexualité en France, 2008; Événements de vie et santé, 2006) ont progressivement inclus des questions sur les violences subies, qui ont fait avancer la connaissance des violences faites aux femmes. Or, depuis 2000, de nouveaux enjeux sociaux, politiques, scientifiques ont émergé nécessitant d'actualiser les données françaises sur les violences dans toutes les sphères de vie. C'est pourquoi, une équipe de chercheur·e·s sous la conduite de Christelle Hamel a élaboré dès 2011 au sein de l'INED le projet d'une nouvelle enquête utilisant un protocole comparable à celui de l'ENVEFF et qui étend l'étude des violences subies à la population masculine. En novembre 2011, le conseil scientifique de l'INED validait le projet de cette nouvelle enquête intitulée VIRAGE, Violences et rapports de genre: contextes et conséquences des violences subies par les femmes et par les hommes (pour une description plus détaillée du projet, voir Hamel *et al*, 2014). Celle-ci sera réalisée en 2014-2015: un questionnaire d'une heure en moyenne sera adressé à un échantillon de 20 000 personnes au *minimum* (et si les budgets le permettent, de 35 000 répondant·e·s, 17 500 femmes et 17 500 hommes, âgé·e·s de 20 à 69 ans, et représentatif de la population résidant en France métropolitaine. Des répliques seront conduites ultérieurement dans les DOM. Depuis 2011, d'une part, le partenariat avec les pouvoirs publics s'est renforcé (avec notamment la mise en place d'un comité d'orientation de VIRAGE comprenant de nombreuses institutions et tout particulièrement le ministère des Droits des femmes, soutien financier majeur); d'autre part, les opérations scientifiques ont suivi leur cours: élaboration du questionnaire, tests de celui-ci, réalisation de l'enquête pilote par l'institut de sondage sélectionné.
- 10 L'objectif central de l'Enquête Violences et Rapports de Genre (VIRAGE) est d'approfondir les connaissances sur les violences entre personnes. Sa piste de recherche est que le degré de gravité des situations de violence doit être mieux repéré pour mieux prévenir et accompagner les victimes. Les niveaux de gravité doivent ainsi être saisis, ce qui nécessite la description fine de leur nature (violences verbales, psychologiques, physiques, sexuelles) et la prise en compte à la fois de leur répétition, de leur cumul, de leur ancienneté et surtout des contextes où elles se produisent (famille, travail, lieux de formation, espaces

publics). Cela requiert encore de repérer les liens existant entre les auteurs et les victimes (membre de la famille, personne connue hors famille, personne inconnue) et enfin d'explorer les conséquences sur le devenir des personnes (blessures, peur, perturbations des trajectoires scolaires, professionnelles, familiales, etc.). Ainsi, ce projet vise l'élaboration d'une typologie des violences selon les contextes et conséquences qui permette de différencier les victimes entre elles, selon la gravité de ce qu'elles subissent et ainsi de mieux comprendre leurs trajectoires ultérieures, ainsi que de mieux évaluer leurs besoins.

11 L'enquête étant réalisée auprès des femmes, mais aussi auprès des hommes (comme c'est désormais le cas dans les grandes enquêtes sur les violences), cette typologie des violences établira dans quelle mesure les violences subies par les femmes et par les hommes sont similaires ou différentes et de penser des politiques de prévention adaptées à chacun des deux sexes.

12 À cet effet, après avoir enregistré diverses informations sociodémographiques sur l'enquêté-e, ce qui permet de créer un climat de confiance, sont abordées les questions relatives aux violences. Un découpage par sphères de vie (travail, études, espaces publics, couple, ex-conjoint, famille) enregistre ensuite les violences subies dans chacune de ces sphères au cours des douze derniers mois, en répétant les questions sur les violences subies (une douzaine pour chaque contexte et le double pour les relations de couple). Cette répétition et cette contextualisation favorise le processus de mémorisation des événements, en commençant par les espaces les plus anonymes où les violences vécues sont les plus faciles à révéler et en terminant par les sphères les plus intimes où la révélation est plus complexe du fait des liens de proximité avec l'auteur. Les violences subies au cours de la vie, quelle que soit la sphère, arrivent en fin de questionnaire, là encore pour faciliter la mémorisation. Cette structure reprise du questionnaire de l'ENVEFF se retrouve dans la plupart des enquêtes internationales sur les violences subies. De même, l'enquête VIRAGE n'utilise à aucun moment les termes génériques de « violence » ou « d'agression » pour éviter tout effet lié aux représentations individuelles de la violence et à la diversité des seuils de tolérance selon les personnes, mais s'attache à décrire le *continuum* des violences de genre par une description fine des actes possibles, qui ne sont pas l'exact décalque des textes juridiques, même si des rapprochements pourront être faits. De plus, pour chaque violence déclarée, on enregistre la fréquence, l'éventuelle concomitance ou le cumul avec d'autres faits de violence, l'ancienneté, le sentiment de gravité éprouvé par l'enquêté-e. Les auteurs et parfois les lieux sont également précisés. Enfin, les répercussions et les conséquences sur le devenir des personnes (en termes de santé, d'émotions, de perturbations de différente nature sur les trajectoires scolaires, professionnelles, familiales, sociales, etc.) ainsi que les recours mobilisés (en avoir parlé ou pas, à qui, avoir porté plainte, etc.) sont explorés. Ainsi, les victimes pourront être différenciées entre elles, ce qui aidera à mieux comprendre leurs trajectoires ultérieures et mieux évaluer leurs besoins.

Des enquêtes complémentaires par

internet dans les universités

- ¹³ L'enquête VIRAGE combinera l'utilisation du téléphone et d'internet pour la collecte des données, deux modes de passation particulièrement adaptés au recueil d'informations sur les violences subies, car ils permettent de gérer plus facilement que le face à face la confidentialité de l'entretien et ils favorisent la déclaration des événements difficiles, ce qui assure la qualité des résultats. Le téléphone autorise une interruption aisée de l'entretien et sa reprise ultérieure en cas de dérangement de l'enquêté-e, garantissant une meilleure confidentialité en cas notamment de déclaration de violences intrafamiliales. Pour rendre l'échantillon représentatif de la population résidant en France métropolitaine, les numéros de téléphone sont générés aléatoirement (et non sélectionnés dans l'annuaire), ce qui garantit que toutes les composantes de la population soient incluses dans l'enquête. Mais aujourd'hui, les personnes répondent moins facilement aux enquêtes téléphoniques, c'est pourquoi il a été décidé de proposer aux enquêté-e-s qui refusent le téléphone de répondre par internet. Cette version internet du questionnaire existant pour ce volet principal de l'enquête, des volets complémentaires ont pu être imaginés.
- ¹⁴ Ainsi, trois enquêtes complémentaires seront réalisées exclusivement par internet, sur la base du volontariat, sans aucun contact téléphonique préalable avec l'enquêté-e. Outre l'enquête VIRAGE-LGBT (en direction des populations lesbiennes, gays, bisexuelles et transsexuelles qui consulteront des sites internet destinés aux LGBT et pourront par ce biais répondre au questionnaire s'ils le souhaitent), l'enquête VIRAGE-associations (en direction des personnes ayant consulté le site internet d'une association d'aide aux victimes de violences), est prévue une enquête dite VIRAGE-Université en direction des étudiant-e-s, qui se fera en partenariat avec les observatoires de la vie étudiante, habitués à conduire des enquêtes auprès des étudiants. Dans l'enquête principale, on peut estimer à 2 000 (sur les 35 000) le nombre de garçons et filles étudiant-e-s, mais seulement à 1 100 (sur 20 000) si les budgets encore manquants pour atteindre cette taille d'échantillon ne pouvaient être réunis. Dans les deux cas, cet effectif est trop faible pour étudier finement les violences dans cette population. Grâce à l'enquête complémentaire VIRAGE-Université, il sera possible d'augmenter considérablement l'effectif de personnes étudiantes, et qui plus est d'établir des diagnostics à l'échelle des établissements volontaires pour participer à ce projet. L'université Paris-Diderot fait partie des universités partenaires et elle est même l'université pilote du projet, puisque le dispositif VIRAGE-Université a été testé en avril-mai et juin 2014 auprès de 2 000 étudiant.e.s⁷. Paris-Diderot compte 26 000 étudiant.e.s. Tout.e.s recevront dans le cadre de l'enquête réelle, comme ce fut le cas lors de l'enquête pilote, un mail contenant un court texte de présentation de l'enquête, une lettre signée de la présidence apportant son appui à l'enquête, ainsi qu'un lien vers le questionnaire qu'ils et elles seront invité-e-s à remplir. Trois mails de relances suivront pour celles et ceux qui n'auront pas répondu. Un taux de participation de 17% est assuré, ce qui constituerait un effectif d'un peu plus de 4 000 étudiant.e.s, qui pourra être rendu représentatif de la population étudiante de l'université par l'application de pondérations (celles-ci

pouvant être construites car l'Université dispose des caractéristiques d'âge, de diplôme, de filière et de milieu social des personnes répondantes comme de celles qui ne participent pas *via* la base APOGEE qu'elle est autorisée à utiliser à des fins statistiques). En multipliant les universités partenaires, on peut espérer dessiner enfin une cartographie plus exacte des violences de genre dans l'enseignement supérieur et la recherche. Le questionnaire se clôture par l'affichage des numéros de téléphone du service de médecine préventive et des associations d'aide aux victimes pour obtenir une aide tant psychologique, médicale que juridique. Les universités partenaires disposeront alors d'un diagnostic personnalisé pour mettre en œuvre une politique de prévention adaptée. Ce dispositif a reçu l'autorisation de la Commission Nationale pour l'Informatique et les Libertés (CNIL) et comporte l'avantage de mettre à la disposition des universités un questionnaire déjà informatisé et testé, sans aucun coût, alors que le coût réel de l'élaboration du questionnaire est de 130 000 euros. Les coûts portés par les universités consistent en rémunération de personnel au sein des OVE pour l'envoi des mails aux universités (ce qui constitue un travail conséquent : plus de 100 000 mails à envoyer).

Les violences sexuelles et sexistes dans le milieu académique dans VIRAGE

- ¹⁵ Les connaissances accumulées ces dernières décennies, grâce aux associations, à l'ENVEFF, aux recherches étrangères révèlent deux points importants à prendre en compte dans la construction de toute enquête. Tout d'abord, les formes de violences sont multiples : des blagues sexistes, des propos intrusifs dans la vie privée avec connotations sexuelles, du harcèlement sexuel, des pressions psychologiques, notamment des formes de chantage, des agressions sexuelles (attouchements, tentatives de viol), des viols, toutes ces violences sexistes pouvant se cumuler. Ces violences prennent une forme spécifique à chaque contexte, travail, famille ou études. Et ce, d'autant que les lieux, les circonstances et les auteurs sont divers : les salles de cours, mais aussi les espaces de vie commune du campus, comme la bibliothèque ou les espaces sportifs, les stages ou les fêtes. La liste est loin d'être exhaustive. Les violences physiques sont certainement plus rares dans le contexte du travail et des études comparativement à la sphère familiale. Il importe donc de saisir finement chacune de ces violences séparément, ainsi que leurs auteurs, pour éviter de déqualifier les violences, car les personnes considèrent souvent comme du harcèlement des faits relevant juridiquement de catégories plus graves (tentatives de viols ou agressions sexuelles par exemple), mais aussi parce que ces faits peuvent se cumuler et constituer ensemble des situations graves alors que pris isolément chaque fait peut paraître moins grave. Ensuite, dans un établissement d'enseignement supérieur travaillent et étudient des personnes aux statuts et aux fonctions très hétérogènes (étudiant.e.s, vacataires, salarié.e.s de droit public, salarié.e.s de droit privé). Les relations

hiérarchiques se conjuguent aux rapports de pouvoir liés à l'autorité, au prestige, aux grades et aux fonctions. Les auteurs peuvent ainsi différer dans leur lien avec la victime, les faits pouvant être commis entre pairs (entre enseignant.e.s, entre personnels administratifs, entre étudiant.e.s), mais aussi entre groupes dont les relations de travail et d'étude s'interpénètrent : un professeur pouvant par exemple entraîner des étudiants dans des comportements de harcèlement d'une étudiante en exerçant du chantage sur les notations de tous. De surcroît, ces personnes ne sont pas forcément soumises aux mêmes règlements ou aux mêmes règles de droit, même si pour tous et toutes s'appliquent le code pénal. Ce sont donc tous ces éléments que l'enquête doit repérer.

16 Concernant les violences dans le cadre académique, trois modules du questionnaire de l'enquête VIRAGE sont susceptibles de les enregistrer. Le module « vie étudiante », pour les personnes en cours de formation ou ayant suivi des études dans les douze derniers mois, et ne concernant que les faits se déroulant dans le cadre des études les douze derniers mois ; le module « travail » pour les personnes ayant une activité professionnelle ou en ayant exercé une dans les douze derniers mois (y compris les stages nécessaires à la poursuite des études ou les petits boulots d'étudiants), qui enregistre des faits survenus dans les douze derniers mois, et enfin le module « vie entière » qui permettra d'analyser de façon rétrospective les violences subies dans un cadre scolaire ou étudiant, mais aussi dans tout autre contexte. Il sera possible de repérer les conséquences sur les trajectoires scolaires ou professionnelles.

17 Dans le cadre de cet article, nous nous arrêterons sur le module « études » en donnant des exemples de questions sur les violences. Les violences de genre dans le cadre de la vie étudiante sont scrutées au travers de 13 items. Les violences verbales et psychologiques, qui peuvent aussi s'apparenter à du harcèlement moral, sont appréhendées par cinq types d'actes : critiques répétées, insultes et atteinte à la réputation, appropriation du travail, mise à l'écart, menaces. Voici un exemple de rédaction : « *Est-ce que quelqu'un a, malgré vous, fait disparaître, s'est approprié abusivement votre travail (cours, rapport, mémoire) ou vous a forcé à faire une partie de son travail ?* ». Les violences physiques sont saisies selon deux modalités, pour prendre en compte deux degrés de violences : d'une part, lancer un objet, être secoué.e ou frappé.e ; d'autre part, avoir été menacé.e avec une arme, avoir subi une tentative d'étranglement ou de meurtre. Le harcèlement sexuel et sexiste est abordé dans deux questions, ainsi rédigées : « *A-t-on eu à votre égard des propos ou attitudes à caractère sexuel qui vous ont mis-e mal à l'aise, par exemple questions sur la vie privée, remarques salaces, mime de gestes sexuels ?* » et « *Vous a-t-on fait des propositions sexuelles insistantes malgré votre refus ?* ». L'exhibitionnisme et le voyeurisme font l'objet d'une question. Quant à la nébuleuse des agressions sexuelles, des rapports forcés et des viols (ainsi que les tentatives), elle est explorée dans trois questions qui ouvrent la possibilité de décrire précisément les agissements : par exemple, attouchements subis ou forcés de faire, les pénétrations imposées, du sexe, de l'anus ou de la bouche, commise par le sexe ou des objets, ainsi que d'autres pratiques sexuelles qui peuvent être imposées par autrui, comme le sadomasochisme, le filmage de rapports sexuels, l'échangisme ou la prostitution ... Concernant les violences sexuelles, on s'intéresse de plus aux moyens utilisés pour

forcer la personne : la menace, le chantage, la violence, l'abus d'autorité. Une question sur le vécu de bizutage est ajoutée, qui enregistre le fait d'y avoir participé ou d'en avoir été l'objet, quand aucune des violences précédemment décrite n'est rapportée à un contexte de bizutage.

- 18 Comme dans les autres modules sont recueillies les fréquences qui se déclinent en : Jamais/Une fois/Quelques fois (2 à 5 fois)/Souvent (6 fois ou plus)/Presque toutes les semaines. On interroge enfin le sentiment de gravité. Quand des violences sont déclarées, l'ancienneté, la concomitance et la persistance sont recherchées. Et comme pour les autres sphères de vie, l'enquêté.e est interrogé.e en tenant compte du contexte sur les recours saisis et les suites qui en ont résulté, les répercussions, tout particulièrement sur les études (« *Vous avez changé d'orientation ou d'établissement/Vous avez arrêté vos études/Vous avez redoublé ou raté des examens* »).
- 19 Sans modifier profondément la méthodologie initiée par l'ENVEFF, VIRAGE améliore le recueil des données dans le contexte académique, non seulement en ajoutant des précisions au questionnaire (plus grande distinction des types de faits enregistrés), mais aussi en élargissant le champ des populations enquêtées : inclusion de la population masculine, pour repérer des situations de violences peut-être plus souvent physiques commises par des groupes de jeunes hommes sur d'autres jeunes hommes ; augmentation des effectifs de la population étudiante par le dispositif VIRAGE-Université, qui était absent de l'enquête ENVEFF.

Conclusion

- 20 Au moment où nous finalisons ce texte, la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a été promulguée. Elle comporte un article 56 (dans le Titre III, Chapitre Ier, sur les « Dispositions relatives à la protection des personnes victimes de violences ») qui modifie le code de l'éducation concernant la composition du CNESER et de la section disciplinaire. Est ouverte la possibilité de récusation d'un membre du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ou d'une section disciplinaire « s'il existe une raison objective de mettre en doute son impartialité » (Article L. 232-3 et Article L. 712-6-2). En outre « l'examen des poursuites peut être attribué à la section disciplinaire d'un autre établissement s'il existe une raison objective de mettre en doute l'impartialité de la section ». Enfin, ces demandes de récusation ou de renvoi à une autre section disciplinaire peuvent être formulées « par la personne poursuivie, par le président ou le directeur de l'établissement, par le recteur d'académie ou par le médiateur académique. » (Article L. 712-6-2).
- 21 Au regard des plans d'action articulés des associations (voir le plaidoyer de l'ANEF⁸ et les propositions de CLASCHES (voir dans ce recueil), on constatera que c'est ainsi à bien petits pas que se modifient la perception des violences dans le milieu académique et les procédures. Pour autant, un corpus de textes – quand bien même incitatifs – se constitue peu à peu, avec la mesure 6 du Plan d'action « Égalité entre les femmes et les hommes » du ministère de l'Enseignement

supérieur et de la Recherche, l'engagement commun de prévention des violences de la Charte de janvier 2013 pour l'égalité femmes/hommes⁹, les circulaires (CNRS, fonction publique) qui sont autant d'appuis.

- 22 L'enquête VIRAGE, auprès de la population dans son ensemble et dans les universités, a l'ambition de constituer un autre outil de connaissance et de vigilance dans la lutte contre les inégalités en général et les violences de genre en particulier qui, nous l'espérons, aidera à faire évoluer la situation.

Image1

Bibliographie

Association nationale des études féministes (ANEF), (2014), *Le genre dans l'enseignement supérieur et la recherche. Livre Blanc*. Paris : La Dispute, « Collection le genre du monde »

Bereni Laure, Lépinard Eléonore et Lieber, Marylène (2003), « Contre le harcèlement sexuel et les violences sexuelles dans l'enseignement supérieur : quelles réponses politiques et institutionnelles? », *Nouvelles Questions Féministes*, vol.2, n°1, avril 2003 (Disponible en pdf sur le site de CLASCHEs)

CLASCHEs (2002), *Le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur : quelles réponses institutionnelles ? Journée de travail organisée à l'IRESco*, 44 p. (Disponible en pdf sur le site de CLASCHEs).

Cromer, Sylvie (1995), *Le harcèlement sexuel en France. La levée d'un tabou 1985-1990*. La Documentation française, collection Droit des femmes.

Jaspard, Maryse, et l'équipe ENVEFF (2003), *Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*. Paris : La Documentation française, coll. « Droits des femmes ».

Hamel Christelle, Elizabeth Brown, Catherine Cavalin, Sylvie Cromer, Alice Debauche, Amandine Lebugle, Magali Mazuy (2014), *Enquête VIRAGE. Violences et rapports de genre : Contextes et conséquences des violences subies par les femmes et les hommes. Descriptif du projet d'enquête soumis au conseil scientifique de l'Ined en novembre 2011*. Documents de travail, n°212, 41 p.

http://www.ined.fr/fichier/t_publication/1687/publi_pdf1_document_travail_2014_212_genre_violence.pdf

Hamel, Christelle (2008), « Le traitement du harcèlement sexuel et des discriminations à l'université. La France n'est toujours pas en conformité avec le droit européen ! », *Mouvements, (dossier spécial : Que faire pour l'université ?)* n°55-56, p. 33-45.

Hanmer, Jalna (1977), « Violence et contrôle social des femmes », *Questions féministes*, n°1, pp. 69-88.

Kelly, Liz (1988), *Surviving Sexual Violence*. Cambridge: Polity Press.

Valls Rosa (2005-2008), *Violencia de Género en las Universidades Españolas. Plan Nacional I+D (2004-2007)*. Instituto de la Mujer. Ministerio de Igualdad (http://www.uca.es/recursos/doc/unidad_igualdad/496106686_472011125339.pdf)

Notes

1 Avec l'équipe VIRAGE : Christelle Hamel (INED), Elizabeth Brown (Université Paris 1), Amélie Charruault (INED), Alice Debauche (Université de Strasbourg), Amandine Lebugle (INED), Magali Mazuy (INED), Mathieu Trachman (INED).

2 La loi pénale a été mise en œuvre en 1994, puis à plusieurs reprises modifiée, avant d'être supprimée en mai 2012 et rétablie par la loi n°2012-954 du 6 août 2012.

3 On trouvera un historique des initiatives dans le chapitre 5 de l'ouvrage de l'Association Nationale des Études Féministes (ANEF), *Le genre dans l'enseignement supérieur et la recherche. Livre Blanc*. Paris : La Dispute, «Collection le genre du monde », 2014, sur lequel d'ailleurs cette première partie s'appuie.

4 Dès la création de l'Association européenne contre les Violences au Travail (AVFT) en 1985, des témoignages ont été recueillis concernant le monde académique.

5 D'après le repérage des faits selon l'Enveff, ressortissent, ou pourraient ressortir, du harcèlement sexuel, des violences verbales ou psychologiques et, dans le cadre du travail, une part des violences sexuelles, à savoir les avances non désirées et l'imposition d'images pornographiques. Au travail, les pressions psychologiques sont dénoncées par plus de 16% des répondantes (âgées de 20 à 59 ans) et, pour 3,9% d'entre elles, les chercheur-e-s détectent du « harcèlement psychologique », les pressions étant multiples et répétées ; les agressions verbales concernent 8,5% des enquêtées ; quant au harcèlement sexuel de type chantage sexuel, conformément à la définition de la loi pénale élargie de 2002, le taux est de 1,9%.

6 Les objectifs de l'enquête étaient les suivants : 1) Faire une revue de littérature sur les enquêtes existantes à l'international et sur les politiques de prévention et de traitement de la violence de genre (indicateur de qualité dans les universités) 2) Identifier la présence de violence de genre dans des universités espagnoles 3) Proposer des mesures de prévention et de traitement de la violence de genre. Pour ce faire, ont été réalisées : 1) une étude de littérature sur les enquêtes et politiques existantes dans les universités les plus prestigieuses 2) une étude quantitative sur un échantillon de 1083 étudiant-e-s dans 6 universités espagnoles 3) une étude qualitative de 29 entretiens avec l'ensemble des personnels de la communauté universitaire.

7 Lors de la journée sur le Harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur organisée par le CEDREF le 11 octobre 2013, et suite à la présentation du projet VIRAGE-Université, l'Université Paris-Diderot, en la personne d'Anne Kupiec, vice-présidente Relations humaines de l'université et responsable du pôle Égalité femmes-hommes, a exprimé sa volonté de participer au projet. Zahia Ouadah-Bedidi, maîtresse de Conférences à l'Université Paris Diderot et chargée de mission à l'Observatoire de la vie étudiante de cette même université coordonne le projet au sein de l'OVE, en collaboration avec Fouzia Bendraoua, chargée d'étude à l'OVE.

8 Dans le cadre des Assises de l'Enseignement supérieur et de la Recherche organisées à l'automne 2012, l'ANEF a présenté un « Plaidoyer pour l'institutionnalisation des études sur le genre dans les orientations stratégiques de la recherche et de l'enseignement supérieur ». Cette contribution résultait d'une réflexion collective menée pendant deux ans, et a été envoyée au ministère des Droits des femmes et au ministère de l'Enseignement supérieur et la Recherche (cf. <http://www.anef.org/?p=184>).

9 La charte a été élaborée et ratifiée par la Conférence des Présidents d'Université (C.P.U.), la Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieurs (C.D.E.F.I.) et la Conférence des Grandes Écoles (C.G.E.), soit trois cents établissements d'enseignement supérieur. Cf. http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Charte_egalite_femmes_hommes/90/2/chartes_dossier_couv_239902.pdf

Pour citer cet article

Référence électronique

Sylvie Cromer et Christelle Hamel1, « La mesure du harcèlement sexuel et des violences sexistes À l'Université », *Les cahiers du CEDREF* [En ligne], 19 | 2014, mis en ligne le 16 avril 2015, Consulté le 13 mai 2015. URL : <http://cedref.revues.org/714>

Auteurs

Sylvie Cromer

Christelle Hamel¹

Droits d'auteur

Tous droits réservés